

## Beaufort pratique

### Location de salles

La ville de Beaufort-en-Anjou propose une gamme variée d'espaces dédiés à la location. Des salles de taille et de capacité diverses sont à votre disposition.

Toute utilisation de salle et ou de matériel, à titre payant ou à titre gratuit, doit faire l'objet d'une demande auprès de la mairie de Beaufort-en-Anjou.

**Depuis la fin mai 2024, la ville est dotée d'un logiciel de réservation de salles.**

Particuliers, associations, organismes, entreprises... Cette nouvelle plateforme vous permettra, après la création de votre compte client, de pré-réserver une salle en ligne.

Vous y retrouvez également de nombreuses informations sur les salles communales comme leurs disponibilités, tarifs, capacités...

Attention, il n'y a plus de formulaire papier.

Si vous rencontrez des problèmes de connexion, avez besoin d'aide ou souhaitez obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie au 02 41 79 74 60.

- **Pré-réserver votre salle en ligne en quelques clics** : [cliquez ici](#)

- **Consultez la liste des salles**, leurs tarifs et leurs caractéristiques : [cliquez ici](#).



Réservez de salle - Mairie de Beaufort-en-Anjou

Connexion — Détails manifestation — Réservation — Détails client — Documents — Récapitulatif demande

Pour vous connecter ou créer votre compte, merci de saisir votre mail:

Veillez renseigner une adresse email valide

AIDE VALIDER

← PRÉCÉDENT SUIVANT →



**Tous les tarifs « ménage » ont été supprimés.**

Celui-ci n'est plus facturé mais reste dorénavant à la charge de l'utilisateur.

La salle devra être rendue « propre », c'est-à-dire telle que vous l'avez découverte lors de l'état des lieux entrant.

Un kit de nettoyage est mis à disposition dans chaque salle.

Si, à l'état des lieux sortant, il est constaté que le ménage n'est pas ou mal fait, le temps passé à nettoyer la salle par les agents communaux sera facturé en supplément aux utilisateurs.

**Associations, vous bénéficierez toujours de la gratuité de la location.**

Restera à la charge de l'utilisateur, le chauffage (voir ci-dessus).

—



Dans le cadre du « [Plan de sobriété énergétique](#) » enclenché en 2023 par les élus de Beaufort-en-Anjou, des modifications en termes de location de salle ont été apportées. Elles sont actives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Un forfait “ chauffage ” a été rattaché aux tarifs dits « d’hiver ».**

Une ligne « facture chauffage » s’ajoute en période hivernale, à savoir du 16 octobre au 30 avril.

À noter que le rez-de-chaussée des Halles pourra être loué sans chauffage.

**Les salles Anne de Melun et Gabriel Boussard sont ouvertes à la location uniquement entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 octobre.**

Peu utilisées en « hiver », elles seront fermées à la location en période de chauffe (à l’exception de la restauration scolaire).

Consultez les différentes salles et tarifs : [cliquez ici](#).

Les modalités de réservations restent les mêmes :

- Pour les particuliers : [cliquez ici](#).
- Pour les associations, organismes ou entreprises : [cliquez ici](#).